



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

**2084<sup>e</sup>** SÉANCE : 17 AOÛT 1978

UN LIBRARY

1978 7 1981

NEW YORK

~~UN/EA COLLECTION~~

### TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                          | <i>Page</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2084) . . . . .                                                                                                       | 1           |
| Adoption de l'ordre du jour . . . . .                                                                                                                    | 1           |
| Admission de nouveaux Membres :                                                                                                                          |             |
| Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande<br>d'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies (S/12814) . . | 1           |

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2084<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 17 août 1978, à 10 h 30.

*Président* : M. CHEN Chu (Chine).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2084)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :  
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies (S/12814).

*La séance est ouverte à 11 heures.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### Admission de nouveaux Membres :

**Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies (S/12814)**

1. Le *PRESIDENT (interprétation du chinois)* : J'ai reçu des lettres en date du 17 août émanant des représentants de l'Australie, de Fidji, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la demande d'admission des Iles Salomon. Conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, et selon la pratique habituelle du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote.

2. Le nombre de places disponibles à la table du Conseil étant limité, j'invite les représentants que je viens de mentionner à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

*Sur l'invitation du Président, M. Anderson (Australie), M. Singh (Fidji), M. Hannah (Nouvelle-Zélande) et M. Matane (Papouasie-Nouvelle-Guinée) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

3. Le *PRESIDENT (interprétation du chinois)* : Le Conseil va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission des Iles Salomon [S/12814].

4. Au paragraphe 3 du rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution sur la demande d'admission des Iles Salomon. Conformément à la procédure déjà suivie en d'autres occasions, je propose que le Conseil procède d'abord au vote sur ce projet de résolution et que les représentants qui souhaitent prendre la parole le fassent après le vote. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que cette procédure est acceptable pour les membres du Conseil. Je vais donc maintenant mettre aux voix ce projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

5. Le *PRESIDENT (interprétation du chinois)* : Je prierais immédiatement le Secrétaire général de transmettre cette recommandation à l'Assemblée générale.

6. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui se sont fait inscrire pour prendre la parole après le vote.

7. M. BYATT (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Avant d'aborder la question qui occupe le Conseil aujourd'hui, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, au moment où vous assurez la présidence du Conseil et vous féliciter d'avoir la chance, comme première tâche de ce mois, de présider les discussions concernant l'admission d'un nouveau Membre. Je voudrais également rendre hommage au représentant du Canada pour l'habileté avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juillet.

8. Ma délégation a été heureuse d'appuyer le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter et qui recommande l'admission des Iles Salomon. Mon pays entretient depuis longtemps des rapports très proches avec les peuples du Pacifique sud. Fidji est devenue membre du Commonwealth et Membre de l'Organisation des Nations Unies en 1970. Depuis lors, deux autres pays du Commonwealth appartenant à la région se sont joints à notre organisation : la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1975 et le Samoa en 1976. Nous éprouvons un égal plaisir à appuyer la demande des Iles Salomon, qui ont obtenu leur indépendance le 7 juillet de cette année et qui deviennent ainsi le 37<sup>e</sup> membre du Commonwealth.

<sup>1</sup> Voir résolution 433 (1978).

9. Les Iles Salomon furent ainsi baptisées lorsqu'un Espagnol, Alvaro de Mendana, aperçut la terre en 1568 et, ayant passé six mois à explorer la partie sud du groupe des îles et convaincu de leur immense richesse, les appela îles de Salomon. Outre le nom, Mendana a laissé au monde des cartes si imprécises que 199 années s'écoulèrent avant qu'un navigateur en provenance d'Europe fût capable de trouver les îles visitées par Mendana.

10. L'association de mon pays avec les Iles Salomon est beaucoup plus récente. Des plantations de sucre, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, se sont développées dans les zones voisines, et on a commencé par la suite à recruter de la main-d'oeuvre dans les îles pour ces plantations. Les méthodes de ceux qui recrutaient n'étaient pas de celles que l'Organisation internationale du Travail, ou d'ailleurs quiconque, aurait pu approuver. C'est ainsi qu'en 1893 le Royaume-Uni proclama un protectorat sur les Iles Salomon afin d'arrêter les brutalités qui y étaient commises. Depuis lors, l'association entre le Royaume-Uni et les Iles Salomon a été, je crois, satisfaisante pour les deux parties.

11. Ma délégation a tenu le Comité des Vingt-Quatre<sup>2</sup> informé de l'évolution constitutionnelle qui a préparé la voie vers l'indépendance. En un mot, en 1960 des conseils législatifs et exécutifs ont été établis dans lesquels des membres élus ont été présentés pour la première fois en 1964. Au cours du peu de temps qui s'est écoulé depuis lors, les Iles Salomon ont acquis une complète autonomie interne, et maintenant leur indépendance. Mon gouvernement se félicite des progrès rapides effectués par la population des Iles Salomon vers l'autodétermination. Je tiens notamment à rendre hommage au nouveau Premier Ministre des Iles Salomon, M. Kenilorea, qui a dirigé avec beaucoup de sagesse le destin de ce pays pendant les deux dernières années qu'il a connues comme colonie britannique.

12. Je ne puis terminer ce bref historique sans rappeler les malheurs subis par les Iles Salomon et leur peuple, comme beaucoup d'autres, pendant la seconde guerre mondiale. Au centre d'une zone de durs combats, il suffira certainement de mentionner la bataille de Guadalcanal.

13. Mon gouvernement a assuré le Gouvernement des Iles Salomon du désir du Royaume-Uni de garder des liens étroits avec le nouvel Etat et s'est engagé à verser une contribution d'environ 26 millions de livres sterling sous forme de dons pour l'aide au développement pendant les quatre années qui suivront l'accession à l'indépendance. En outre, bien entendu, nous continuerons de verser les subventions déjà approuvées.

14. Les Iles Salomon, avec une population de 200 000 habitants et une superficie terrestre de 11 500 miles carrés, sont loin d'être le plus petit pays à demander son admission à l'Organisation des Nations Unies; je suis sûr qu'elles apporteront autant à l'Organisation qu'elles en retireront.

15. Convaincue que l'Assemblée générale prendra en temps voulu la même décision que le Conseil au sujet de la

demande d'admission des Iles Salomon, ma délégation se réjouit d'avance de voir une délégation des Iles Salomon, conduite par M. Kenilorea, prendre la place qui lui revient le mois prochain à la session de l'Assemblée générale en tant que 150<sup>e</sup> Membre de l'Organisation.

16. M. LAPOINTE (Canada): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous offrir nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence. Nous ne doutons pas que les talents que tous vous reconnaissent vous permettront de mener à bien nos travaux durant le mois d'août, quels qu'ils puissent être. Je tiens également à vous remercier des aimables paroles que vous avez adressées à l'ambassadeur Barton, et je ne manquerai pas de lui en faire part.

17. Nous avons une fois de plus le plaisir et l'honneur d'accueillir un nouveau Membre au sein de la grande famille de l'Organisation des Nations Unies. Le Canada a plusieurs raisons de se féliciter de la décision des Iles Salomon de présenter leur candidature à l'Organisation. En effet, les Iles Salomon sont déjà membre du Commonwealth, autre organisation de caractère international à laquelle le Canada attache la plus grande importance. Ce nouveau pays, qui est devenu indépendant le 7 juillet dernier, est également un pays du Pacifique, sur lequel, on l'oublie parfois, le Canada possède une très large fenêtre. Ces liens politiques et géographiques ne pourront qu'amener le Canada à intensifier ses contacts avec les Iles Salomon, aussi bien à l'ONU que dans d'autres instances, et c'est donc avec le plus grand plaisir que nous avons donné notre appui à la résolution qui vient d'être adoptée.

18. Nous nous félicitons également du fait que l'indépendance de ce nouveau pays a été le résultat d'un processus d'évolution pacifique. Nous ne manquerons donc pas, lorsque les représentants de ce nouveau pays viendront prendre la place qui leur revient dans l'enceinte de l'Assemblée générale l'automne prochain, de leur souhaiter la plus cordiale bienvenue et de les assurer de nos meilleurs voeux de paix et de prospérité et de notre plus entière collaboration.

19. M. FUENTES IBAÑEZ (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*]: La convocation du Conseil de sécurité est presque toujours pour ses membres un sujet d'inquiétude, mais aujourd'hui il n'en est rien: cette séance a lieu sous le signe de la paix et de la fraternité.

20. Il semblerait que le fait que la présidence est assumée par le représentant de la Chine millénaire, que vous incarnez si dignement, Monsieur le Président, ait éloigné les nuages sombres qui parfois planent sur nous comme un rappel des malheurs des peuples. Sous votre direction, nous avons l'occasion de prendre une décision en vertu de l'Article 4 de la Charte et d'admettre un nouveau pays à l'Organisation des Nations Unies.

21. Ma délégation, pour sa part, le fera avec toute la joie que suscite une occasion aussi agréable. Il s'agit d'un jeune Etat qui s'étend sur l'océan Pacifique sud comme une vaste constellation d'îles lumineuses et qui viendra enrichir le sens oecuménique de notre organisation.

22. C'est pour cette raison plausible que je souhaite vous dire, Monsieur le Président, le plaisir que nous avons de

<sup>2</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

vous voir diriger nos travaux pendant le mois d'août, plaisir intensifié encore par l'occasion qui nous réunit.

23. Nous sommes heureux aussi de nous associer à la profession de foi en les principes de la Charte faite par "la plus jeune nation du monde", comme l'a appelée son premier ministre, M. Kenilorea. En effet, elle englobe l'expérience d'un pays qui, s'il est encore dans l'enfance en tant qu'Etat indépendant, n'ignore rien des souffrances de la guerre ni des maux du colonialisme et de la domination étrangère.

24. Nous sommes certains que les Iles Salomon seront un Membre loyal de l'ONU et que cette association se reflétera non seulement dans l'ordonnance de sa vie intérieure, dans sa prospérité et dans son développement, mais aussi dans la projection cordiale de ses sentiments envers toutes les nations qui composent le communauté internationale.

25. Ma délégation ne saurait terminer cette déclaration sans féliciter l'ambassadeur Barton, par l'intermédiaire de son éminent collègue, M. Lapointe, pour la sagesse avec laquelle il a dirigé nos travaux pendant le mois de juillet. Il n'a pas eu la chance de présider lors de la naissance d'un nouvel Etat, mais il s'en est fallu de peu, et nous souhaitons que ses efforts aboutissent bientôt à un succès à la mesure de leur valeur.

26. M. EL-JEAN (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'aimable devoir, Monsieur le Président, de vous féliciter au nom de la délégation du Koweït à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de rappeler les excellents rapports qui existent entre nos deux pays. Ce m'est un grand plaisir aussi d'exprimer notre gratitude au Président du mois dernier, le représentant du Canada. Au mois de juillet, sous la direction de l'ambassadeur Barton, le Conseil a pu prendre des décisions historiques.

27. Le Koweït a toujours défendu le principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Il a réaffirmé cet appui dans les déclarations faites par le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères, le cheik Sabah Al-Ahmad, à plusieurs sessions de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'appuyer la recommandation tendant à l'admission d'un nouveau membre dans la famille des nations. Nous félicitons des Iles Salomon d'avoir accédé à l'indépendance et d'avoir déclaré qu'elles acceptaient les obligations contenues dans la Charte et s'engageaient à s'y conformer. Le Koweït souhaite la bienvenue aux Iles Salomon au sein de l'ONU. Nous sommes heureux de voir l'Organisation se rapprocher de l'universalité et un nouveau pays jouir de l'indépendance. Nous sommes certains que les Iles Salomon joueront un rôle constructif dans l'oeuvre de notre organisation. Nous leur souhaitons paix et progrès et les assurons de la coopération du Koweït.

28. M. ADMINA (Gabon) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations pour votre accession au poste si important et si lourd de responsabilités qu'est la présidence du Conseil de sécurité. Je suis convaincu que votre longue expérience, alliée aux compétences qui vous sont reconnues, sera à la hauteur de

la tâche délicate que vous aurez à assurer durant ce mois. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Barton du Canada, pour la façon magistrale avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de juillet.

29. Après avoir pris connaissance de la lettre en date du 24 juillet 1978 adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre des Iles Salomon [*voir S/12801*] concernant la demande d'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies, la délégation gabonaise estime que le courageux peuple des Iles Salomon mérite entièrement le droit de prendre place dans cette grande communauté internationale. L'ONU, dans les résolutions adoptées par ses différents organes, a toujours appuyé le droit des pays et des peuples coloniaux à accéder à l'indépendance.

30. Le peuple des Iles Salomon a démontré qu'il était capable de remplir les conditions de l'Article 4 de la Charte. La reconnaissance accordée aux Iles Salomon non seulement par les pays du tiers monde, mais aussi par les pays socialistes et occidentaux, a prouvé que ce peuple remplit les conditions requises par le droit et l'usage internationaux. Dans sa demande d'admission, le Premier Ministre des Iles Salomon a déclaré solennellement que son peuple acceptait toutes les obligations contenues dans la Charte, était en mesure de les remplir et s'engageait à s'y conformer en toutes loyauté et conscience.

31. La délégation gabonaise est totalement convaincue que ce peuple a non seulement prouvé sa fidélité aux principes élevés contenus dans la Charte mais a également manifesté la détermination d'en assurer l'application en toute honnêteté. L'Organisation des Nations Unies, en accueillant les Iles Salomon, recevra dans ses rangs un Etat Membre qui appuiera fermement la lutte pour la paix, la sécurité internationale, la compréhension mutuelle et l'amitié entre les peuples du tiers monde.

32. D'autre part, nous ne devons pas oublier que la plupart de nos pays ont commencé leur existence de pays indépendants en tant qu'Etats souverains fragiles et faibles et qu'avec le temps beaucoup d'entre eux se trouvent maintenant en mesure d'apporter une contribution constructive à la recherche du bien-être de tous les peuples du monde. Par conséquent, dans un esprit de coopération et de compréhension, nous devons fournir toute l'aide et toute l'amitié possibles à ce pays nouvellement indépendant et l'accueillir chaleureusement dans nos rangs. Nous sommes tous fermement convaincus que les Iles Salomon, comme tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'efforceront fidèlement de réaliser les idéaux contenus dans la Charte.

33. M. FOKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter d'exercer les hautes fonctions de président du Conseil de sécurité pendant ce mois. Je voudrais également dire ma gratitude au représentant du Canada, l'ambassadeur Barton, qui a dirigé avec beaucoup de compétence les délibérations du Conseil au mois de juillet.

34. Nous assistons aujourd'hui à un événement très remarquable dans l'histoire des Nations Unies. Le Conseil de

sécurité vient d'approuver une recommandation concernant l'admission des Iles Salomon, le plus jeune Etat indépendant du monde.

35. Le désir de cet Etat, dès les premiers jours de son existence indépendante, de s'intégrer activement à la vie de la communauté internationale et d'en devenir membre à part entière est bien naturel et bien légitime. Dans la lettre par laquelle le Premier Ministre demande l'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies, il est dit que les Iles Salomon acceptent les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et s'engagent solennellement à s'y conformer.

36. La délégation de l'Union soviétique a été heureuse de donner son appui à la décision positive adoptée par le Conseil à ce sujet. Nous partons du principe que c'est un nouveau pas dans la voie de l'élimination définitive et totale du système colonial, qui facilitera le développement de relations fondées sur l'égalité et la coopération entre les Etats, petits et grands. Il est à noter qu'après l'adoption de la recommandation du Conseil par l'Assemblée générale les Iles Salomon deviendront le 150<sup>e</sup> Membre de notre organisation. On pourrait considérer cela comme une sorte de jubilé dans son histoire, le signe qu'elle s'approche de son but : l'universalité.

37. Le peuple soviétique comprend fort bien les aspirations du peuple des Iles Salomon. Le jour de la proclamation de l'indépendance du pays, le Gouvernement soviétique a félicité le Premier Ministre, M. Kenilorea, et lui a adressé ses vœux les plus sincères pour le progrès et le bien-être de son peuple dans la voie du développement indépendant. Dans le télégramme que lui a adressé M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, nous lisons ce qui suit :

“Le Gouvernement soviétique, fidèle à sa politique constante fondée sur les principes de l'égalité de droits et de l'autodétermination des peuples et désireux de développer l'amitié et la coopération entre tous les pays, déclare qu'il reconnaît les Iles Salomon en tant qu'Etat souverain et indépendant et qu'il est disposé à établir avec lui des relations diplomatiques.”

Dans ce télégramme, M. Kossyguine exprimait aussi l'espoir que des relations d'amitié et de coopération se développeraient entre l'Union soviétique et les Iles Salomon pour le bien des peuples de nos deux pays et la cause de la paix.

38. Je voudrais ajouter que l'entrée à l'Organisation des Nations Unies d'un nouvel Etat libéré du joug colonial est toujours une preuve nouvelle de l'importance historique de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée en son temps sur l'initiative de notre pays.

39. L'Union soviétique, fidèle à sa politique de principe qui consiste à appuyer la lutte des peuples coloniaux pour la liberté et l'indépendance, se prononcera toujours pour l'élimination complète du colonialisme dans le monde entier. Cela vaut également pour les peuples des territoires coloniaux de l'océan Pacifique. Ce n'est un secret pour personne que dans cette région du monde sévit encore une

politique qui prive les peuples de leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. C'est ainsi que les populations de Guam, des Samoa dites américaines, de Tuvalu, etc., ainsi que celles du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (Micronésie), attendent encore leur heure. En ce qui concerne la Micronésie, conformément à l'Article 83 de la Charte et à l'Accord de tutelle de 1947 conclu entre le Conseil de sécurité et les Etats-Unis, le Conseil assume encore toute la responsabilité, étant le seul organe auquel sont conférées toutes les fonctions des Nations Unies pour ce qui est de ces territoires. A cet égard, la délégation de l'Union soviétique souhaite appeler l'attention des membres du Conseil sur la déclaration de la mission permanente de son pays auprès de l'ONU, en date du 14 août 1978, contenue dans le document S/12811. Il est indispensable, selon nous, que le Conseil suive attentivement la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique et, éventuellement, l'examine.

40. Dans la partie sud-ouest de l'océan Pacifique, un nouvel Etat indépendant commence une vie nouvelle. L'élimination du régime colonial ouvre une nouvelle page dans l'histoire de son peuple, qui languissait depuis des décennies sous la domination coloniale. Il lui faudra maintenant renforcer son jeune Etat le protéger contre toutes les atteintes de l'extérieur.

41. La délégation soviétique tient à féliciter l'Etat indépendant et le peuple des Iles Salomon après la décision positive que vient de prendre le Conseil de sécurité à propos de la demande d'admission de ce pays. Nous lui souhaitons paix et succès dans son développement national.

42. M. HRČKA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession au poste lourd de responsabilités de président du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Permettez-moi également de remercier le représentant du Canada, l'ambassadeur Barton, pour la compétence et la sagesse avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juillet.

43. La République socialiste tchécoslovaque a toujours appuyé le droit inaliénable de tous les pays et de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies et à l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Aussi la proclamation de l'indépendance des Iles Salomon constitue-t-elle à nos yeux un nouveau succès dans le domaine de la décolonisation. A ce propos, nous tenons d'ailleurs à rappeler que, dans la région de l'océan Pacifique, il existe encore des territoires — la Micronésie, par exemple, et d'autres — dont les peuples n'ont pas encore eu la possibilité d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

44. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque a appuyé la demande d'admission des Iles Salomon. Nous sommes convaincus que la recommandation positive du Conseil de sécurité relative à l'admission de ce pays représente un nouveau pas vers l'effondrement définitif du système colonial, facilitera la réalisation du principe de l'universalité de notre organisation et encouragera le déve-

loppement de relations fondées sur l'égalité et la coopération entre tous les peuples.

45. A l'occasion de l'indépendance des Iles Salomon, le Premier Ministre de la République socialiste tchécoslovaque, le camarade Lubomir Strougal a envoyé le télégramme suivant au Premier Ministre des Iles Salomon, M. Kenilorea :

“Le peuple tchécoslovaque a suivi avec beaucoup de sympathie tous les efforts déployés par le peuple des Iles Salomon pour conquérir la liberté et exercer son droit à l'autodétermination et à la souveraineté. Il se félicite de tout coeur de la proclamation de l'indépendance de votre pays et souhaite au peuple des Iles Salomon son plein épanouissement dans la liberté et le constant bien-être.”

Plus loin, ce même télégramme soulignait :

“Le développement de relations amicales dans tous les domaines entre la République socialiste tchécoslovaque et les Iles Salomon apportera une nouvelle contribution à la coopération pacifique entre les peuples et profitera à nos deux peuples.”

46. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque saisit donc cette occasion pour présenter une fois de plus au peuple des Iles Salomon ses félicitations à l'occasion de son indépendance et lui souhaite paix et succès dans son développement sur tous les plans.

47. M. LEONARD (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Comme nos autres collègues, je commencerai, Monsieur le Président, par vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Je saisis aussi cette occasion pour féliciter l'ambassadeur Barton pour la façon dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

48. Les Etats-Unis ont été heureux d'appuyer la demande d'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies. Ce pays a obtenu son indépendance le 7 juillet dernier dans la paix et l'harmonie, avec l'appui et l'amitié du Royaume-Uni et de nombreux autres pays, dont le mien. Nous avons suivi l'évolution des Iles Salomon vers l'indépendance et nous nous sommes félicités du calme dans lequel s'est effectuée la transition. Nous devons exprimer nos félicitations tant à la Puissance administrante, le Royaume-Uni, qu'aux dirigeants des Iles Salomon pour la façon dont ce processus s'est déroulé.

49. Les habitants de cette nouvelle démocratie vont désormais prendre en main leur propre destinée. Nous notons qu'ils ont déjà commencé à assumer des responsabilités internationales puisque leur pays sera le siège de l'Organisation régionale des pêcheries du Pacifique sud. Nous leur présentons tous nos voeux dans leurs efforts de développement interne et de recherche du bien-être économique et sommes heureux que notre gouvernement, par l'intermédiaire du Peace Corps, ait eu la possibilité de jouer un rôle actif.

50. Nous appuyons la demande d'admission des Iles Salomon, convaincus que les principes qui ont inspiré les

dirigeants du nouvel Etat et ont permis à leur peuple d'accéder à l'indépendance continueront de les guider dans nos efforts communs en vue d'instaurer un monde de paix, de justice et de prospérité.

51. M. CHADERTON MATOS (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois août en votre qualité de représentant de la République populaire de Chine. Nous sommes convaincus que vos connaissances et votre expérience sauront assurer le succès des travaux du Conseil. Nous tenons également à exprimer nos remerciements à l'ambassadeur Barton, digne représentant du Canada, pays pacifique et pacifiste s'il en est, pour la façon dont il a dirigé les débats historiques du mois dernier.

52. Fidèles à la politique traditionnelle du Venezuela en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance des peuples et de l'élimination des derniers vestiges du colonialisme, et compte tenu de la façon dont s'est déroulé le processus de décolonisation des Iles Salomon, nous avons voté avec grand plaisir en faveur de la recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale visant l'admission des Iles Salomon dans cette instance mondiale en qualité de nouveau Membre.

53. Nous avons également noté que le Premier Ministre, M. Kenilorea, dans sa lettre au Secrétaire général [*voir S/12801*], a, au nom des Iles Salomon, accepté les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et pris l'engagement solennel de s'y conformer.

54. L'avènement de ce nouvel Etat et son entrée dans notre organisation renforceront encore le principe de l'universalité de l'ONU, puisqu'elle réunit un concert de pays sans égard à leurs systèmes politiques, sociaux ou économiques, à la race ou aux croyances de leurs habitants, au pouvoir militaire ou économique, à l'étendue territoriale ou à la densité démographique. C'est pourquoi nous comptons que les Iles Salomon contribueront de façon importante à promouvoir et à défendre les principes et les objectifs qui sont la raison d'être de l'Organisation.

55. Ma délégation pense également que le Gouvernement de la Puissance administrante de l'ex-territoire colonial, le Royaume-Uni, a pris d'importantes décisions pour assurer sa coopération en faveur du développement futur de l'Etat naissant. Nous estimons que c'est là une mesure positive et salutaire.

56. Enfin, ma délégation tient à exprimer sa foi en l'avenir des Iles Salomon dans le cadre d'une évolution et d'une prospérité constantes dans une atmosphère de travail, de paix et de liberté.

57. M. HUSSON (France) : Monsieur le Président, à l'occasion de cette séance, j'ai plaisir, à mon tour, à vous adresser mes vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil. Ma délégation ne peut que se réjouir de voir le représentant de la République populaire de Chine, grand pays avec lequel la France entretient d'excellentes relations, nous faire, une fois de plus, bénéficier de sa vaste

expérience et de sa sagesse. Nul doute que, sous votre égide, le Conseil ne soit à même d'accomplir les tâches qui lui ont été confiées. Qu'il me soit permis, d'autre part, de remercier l'ambassadeur Barton, par l'entremise du chargé d'affaires du Canada, pour la façon très efficace dont il a dirigé nos travaux pendant la période particulièrement chargée et délicate du mois de juillet.

58. La France a accueilli avec une grande sympathie la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par les Iles Salomon. Les Français se souviennent en effet que le comte de Bougainville, parti en décembre 1766 pour un tour du monde sur la frégate *La Boudeuse*, passa le détroit de Magellan, visita Tahiti, aborda aux Samoa et aux Nouvelles-Hébrides avant de parcourir les Iles Salomon.

59. Placé auparavant dans la mouvance du Royaume-Uni, cet archipel aborde, au terme d'une évolution pacifique qui doit être relevée, une étape nouvelle de son histoire. Désormais Etat indépendant et souverain, il va apporter sa contribution propre aux activités de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute qu'en sollicitant leur adhésion à l'Organisation des Nations Unies les Iles Salomon montrent leur volonté d'oeuvrer en faveur de la prospérité et de la paix internationales dans l'esprit même de la Charte.

60. Notre organisation, qui a vocation d'universalité, se doit de faire place en son sein à tous les Etats qui remplissent les conditions requises, comme c'est le cas pour les Iles Salomon.

61. Mon pays a déjà indiqué, en outre, son désir d'établir des relations diplomatiques avec le nouvel Etat, qui est son voisin dans le Pacifique. Il est prêt à entretenir avec lui, dans tous les domaines, des rapports d'amitié et de coopération. Aussi la France s'est-elle prononcée sans hésiter en faveur de l'admission des Iles Salomon en qualité de 150<sup>e</sup> Membre de l'Organisation.

62. M. VON HASSELL (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Nous sommes heureux de travailler sous votre sage direction dans le cadre des délibérations favorables à l'admission d'un nouveau Membre à l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement apprécie hautement les relations existant entre la République populaire de Chine et mon pays. Nous sommes heureux de constater à quel point ces relations se sont développées au cours des premières années.

63. Je voudrais aussi exprimer la gratitude de ma délégation pour la façon efficace dont l'ambassadeur Barton du Canada a dirigé nos délibérations sur un problème très complexe le mois dernier. Nous apprécions les importants progrès réalisés par le Conseil sous sa présidence.

64. Ma délégation a voté pour le projet de résolution recommandant l'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons de leur indépendance dans laquelle nous voyons un nouveau pas dans le processus de décolonisation, qui donne effet au

principe de l'autodétermination des peuples. La République fédérale d'Allemagne a été l'un des premiers Etats à reconnaître les Iles Salomon en tant qu'Etat souverain. A cet effet, le Président de la République fédérale d'Allemagne a adressé, le 7 juillet 1978, un message aux Iles Salomon. Mon gouvernement estime que la région du Pacifique sud acquiert une importance accrue. Ce fait sera d'ailleurs souligné par l'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies. Leur admission nous rapprochera du but d'universalité de notre organisation.

65. La République fédérale d'Allemagne se félicite que la coopération régionale dans le Pacifique sud soit constamment rehaussée dans le cadre du Colloque du Pacifique sud. L'évolution même des Iles Salomon vers l'indépendance est une preuve de bonne volonté et de coopération régionale fructueuse. Ce sont là des conditions nécessaires pour un développement pacifique encourageant la stabilité politique dans l'intérêt de la communauté des Etats, et en particulier des habitants des Iles Salomon.

66. Les Etats du Pacifique sud, tout comme les Iles Salomon, ont besoin d'être aidés dans leur développement. La République fédérale d'Allemagne est prête à contribuer à leur développement économique et social. Nous espérons que les Iles Salomon deviendront partie à la Convention de Lomé. La République fédérale d'Allemagne compte développer ses relations avec les Iles Salomon au cours des années à venir. Nous nous félicitons de la coopération qui s'instaurera avec les Iles Salomon au sein de l'Organisation des Nations Unies.

67. Je voudrais terminer en adressant au peuple des Iles Salomon nos vœux les plus chaleureux de bonheur et de prospérité.

68. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi en tout premier lieu de vous présenter, Monsieur le Président, les compliments de ma délégation au moment où vous assumez la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous sommes convaincus que votre prudence, votre sagesse et votre esprit compréhensif seront tout à l'avantage du Conseil; votre compétence et votre expérience de diplomate chevronné garantiront le succès de nos travaux.

69. Ma délégation tient également à dire au représentant du Canada, M. William Barton, combien elle a apprécié son dévouement et la sagesse politique dont il a fait preuve dans l'exercice des fonctions de président du Conseil pendant le mois de juillet; elle l'en remercie chaleureusement et très cordialement et lui exprime toute son admiration.

70. Ma délégation est très heureuse d'appuyer la demande d'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies.

71. Je dois dire que ma délégation est pleinement convaincue que la réalisation de l'universalité de l'Organisation est une condition essentielle si l'on veut que les Nations Unies mènent à bien la tâche que leur a confiée la Charte, à savoir assurer la paix et la coopération internationales.

72. Maurice a toujours été en faveur du développement progressif du processus d'autodétermination des peuples

dans le monde entier, et nous saisissons cette occasion pour féliciter le Royaume-Uni et le peuple des Iles Salomon en cet heureux jour.

73. En même temps, l'accroissement constant du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies est, à notre avis, la meilleure preuve d'une évolution des plus importantes et des plus positives dans l'histoire de l'humanité. Nous estimons que c'est un privilège que d'avoir pu, grâce à notre vote au sein du Conseil, contribuer à la réalisation des aspirations du nouvel Etat en recommandant qu'il soit admis à l'organisation internationale. Lorsqu'un nouvel Etat en devient Membre, il lui apporte une gamme de valeurs données et une diversité d'expérience qui sont, à notre avis, importantes, voire essentielles, pour les travaux et le champ d'action universel de l'Organisation.

74. Ma délégation a été heureuse de voter pour le projet de résolution aux termes duquel le Conseil recommande à l'Assemblée générale d'admettre les Iles Salomon à l'Organisation; nous nous réjouissons d'avance de la coopération amicale que nous établirons avec ce nouvel Etat sur une base tant multilatérale que bilatérale.

75. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, au nom de ma délégation, vous présenter, Monsieur le Président, nos félicitations et nos meilleurs vœux à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci; je tiens à exprimer notre conviction que votre amabilité, votre perspicacité et votre grande expérience seront fort utiles au Conseil non seulement ce mois-ci mais plus tard également.

76. Ma délégation a été heureuse d'être partie à l'adoption du projet de résolution aux termes duquel le Conseil recommande à l'Assemblée générale d'admettre les Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons d'avance de souhaiter la bienvenue au nouvel Etat Membre lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

77. Nous avons été heureux d'apprendre, de la bouche du représentant britannique, que c'est un explorateur espagnol qui a donné à ces îles du Pacifique le nom d'Iles Salomon. C'est là un éclaircissement fort important au cas où les descendants du roi Salomon se berceraient d'idées fausses.

78. Je voudrais saisir cette occasion pour présenter au Gouvernement et au peuple des Iles Salomon nos félicitations à l'occasion de leur accession à l'indépendance politique le 7 juillet 1978, jour où la domination coloniale britannique a pris fin. Le Gouvernement britannique mérite lui aussi nos félicitations pour avoir amené un autre territoire au stade d'évolution politique où il est en mesure de faire partie en toute égalité de cette organisation d'Etats souverains. Ce faisant, les Britanniques ont certainement placé nettement les Iles Salomon sur la carte du monde, corrigeant ainsi le tracé inexact — malgré leur bonne volonté — des cartographes espagnols.

79. Le PRESIDENT (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

80. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, et remercier les autres membres du Conseil de sécurité de me permettre de prendre part à ce débat sur l'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies.

81. Il est toujours agréable d'accueillir un nouveau Membre à l'Organisation des Nations Unies. Pour un représentant de l'Australie, la satisfaction est plus marquée encore lorsque le nouveau Membre est un voisin de l'Australie et que sa demande d'admission est examinée au cours d'une séance du Conseil de sécurité que préside l'éminent représentant d'un autre Etat Membre appartenant à la région de l'Asie et du Pacifique.

82. En tant que voisine ayant des liens étroits et de longue date avec les Iles Salomon et en tant que membre du Comité des Vingt-Quatre, l'Australie a suivi de très près le processus de décolonisation qui a abouti à l'indépendance des Iles Salomon le 7 juillet dernier. Ce processus a été pacifique et harmonieux, et le Royaume-Uni, ancienne Puissance administrante, mérite nos félicitations pour la manière dont elle a réagi face aux vœux de la population du territoire. On en a trouvé tout particulièrement la preuve au cours de la Conférence constitutionnelle tenue à Londres en septembre dernier, lorsque l'accord s'est fait sur une nouvelle Constitution, sur de nouvelles dispositions réglementaires concernant les droits fonciers et la citoyenneté et, ce qui est de la plus haute importance, sur la fin de l'administration coloniale, fixée au 7 juillet 1978.

83. La tâche à laquelle font face les Iles Salomon ne prend pas fin avec l'indépendance; à bien des égards, elle ne fait que commencer. En conséquence, nous sommes heureux de constater que le Royaume-Uni continuera de coopérer avec le Gouvernement des Iles Salomon et lui fournira une assistance au développement. Mon propre gouvernement continuera lui aussi de fournir une aide. Au cours des trois exercices financiers de 1976 à 1979, il a ouvert des crédits se montant à 7,25 millions de dollars australiens au titre de l'aide au développement dans les Iles Salomon pour toute une gamme de projets, depuis des équipes médicales jusqu'à l'assistance technique et des bourses de formation. Nous nous intéressons tout particulièrement, pour y répondre, à la demande faite par le Gouvernement des Iles Salomon afin qu'on l'aide à développer son industrie de l'élevage.

84. Je dirai, pour terminer, que je suis convaincu que l'admission des Iles Salomon et leur participation aux travaux des Nations Unies ne peuvent que renforcer l'Organisation. En même temps qu'elles demandent leur admission à l'Organisation des Nations Unies, les Iles Salomon assument leur nouveau rôle en tant que membre indépendant de notre région; nous sommes heureux de les accueillir comme membre du Colloque du Pacifique sud. Comme je l'ai déjà dit, les Iles Salomon ont accédé à l'indépendance à la suite d'un processus constitutionnel pacifique qui est un exemple pour tous ceux qui prennent part au processus de décolonisation. L'Australie a des liens étroits et amicaux avec les Iles Salomon, et nous espérons que ces rapports se développeront à l'avenir.

85. Le PRESIDENT (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la Papouasie-Nouvelle-

Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

86. M. MATANE (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens pour un honneur de pouvoir ainsi prendre la parole devant le Conseil de sécurité qui examine la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un nouvel Etat indépendant, les Iles Salomon. Ma délégation est très heureuse, en vérité, de prendre la parole au sujet de la demande d'admission des Iles Salomon parce que ce nouvel Etat indépendant est notre voisin le plus proche du point de vue géographique et aussi un Etat du Pacifique.

87. Tous les membres du Conseil de sécurité connaissent les idéaux d'une nouvelle nation indépendante. L'adoption de la résolution concernant l'admission des Iles Salomon montre que les nations ont le même statut, quelles soient développées ou en développement. Il y a à peu près trois ans, en 1975, mon pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a acquis la souveraineté et l'indépendance. Depuis notre admission à l'Organisation des Nations Unies au cours de cette même année, nous avons beaucoup profité des avantages que nous a procurés cette grande organisation internationale. Depuis que nous sommes associés aux Nations Unies, nous avons pu constater que les problèmes du monde entier, et ceux des nations prises individuellement, sont considérés de façon égale. Plus les nations seront unies, mieux elles pourront résoudre les problèmes qui affectent l'humanité.

88. La Papouasie-Nouvelle-Guinée attache une extrême importance à ses relations avec la communauté internationale, en particulier à ses relations avec les pays du Pacifique sud; nous constatons que nos situations économiques et sociales présentent des points analogues et, surtout, nous partageons le même océan. Dans le Pacifique sud, étant donné les petites dimensions de nos îles et notre faible population, nous sommes restés presque inconnus du reste de la communauté internationale jusqu'à ce que nos représentants aient pu, lors de réunions internationales, en particulier à l'Organisation des Nations Unies, exposer nos problèmes. Nous sommes également heureux de constater que l'on est de plus en plus conscient de l'existence de la région du Pacifique sud.

89. M. Lester Wolff, président du Sous-Comité pour le Pacifique et l'Asie de la Commission des relations internationales de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a fait un rapport remarquable sur la situation dans la région du Pacifique. Il a notamment déclaré :

“Pendant trop longtemps la préoccupation que nous causait la sécurité de la région du nord-est asiatique, notre implication dans l'affaire indochinoise et notre souci constant de normaliser nos relations avec la République populaire de Chine ont détourné notre attention de la région du Pacifique du sud-ouest. C'est pourquoi nous avons méconnu le fait, marqué par l'indépendance du Samoa-Occidental en 1962, en Nauru en 1968, de Fidji en 1970, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1975 et tout dernièrement, le 7 juillet de cette année, des Iles Salomon, que le Pacifique du sud-ouest a connu plus de 15 ans de décolonisation et de changements pacifiques. C'est

là une expérience unique au cours du XX<sup>e</sup> siècle, et il y a toutes raisons de croire que ce processus se confirmera par l'indépendance de Tuvalu — les anciennes îles Ellice — à la fin de cette année et des îles Gilbert en 1979.

“Ce qui est tout aussi significatif, c'est qu'en tant que démocraties en action les nouvelles îles indépendantes ont fait de la région du Pacifique sud le lieu d'élection des expériences démocratiques en matière d'édification des nations. Cependant, à l'exception de Nauru, les gouvernements des îles ont eu à faire face à de sérieux problèmes de développement et à des choix politiques critiques.”

M. Wolff a poursuivi en disant :

“Lors de la mission d'étude réalisée par le Sous-Comité au mois de janvier en Asie et dans le Pacifique, des fonctionnaires des Gouvernements de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'Australie ont souligné que la capacité des gouvernements des îles du Pacifique du sud-ouest de pourvoir au bien-être matériel de leurs populations était la clef de la stabilité interne et protégerait la région contre la déstabilisation provoquée par la rivalité entre les superpuissances.”

90. Pour conclure cette brève intervention, je voudrais adresser à l'ancienne Puissance administrante, le Royaume-Uni, la reconnaissance de ma délégation et de mon gouvernement pour tous les efforts déployés en vue de conduire les Iles Salomon à l'indépendance. Cela montre que les puissances coloniales sont disposées à réagir favorablement face aux aspirations des peuples de leurs territoires et à favoriser la réalisation des buts de la Charte des Nations Unies. Ma délégation considère qu'en admettant les Iles Salomon l'Organisation des Nations Unies remplira ses obligations selon lesquelles aucune discrimination fondée sur la superficie ou la richesse d'une nation ne peut l'empêcher de devenir Membre de l'Organisation. Ce qui compte, c'est la fierté de la nation et le désir de son peuple de participer aux efforts communs visant à résoudre les problèmes qui affectent l'univers tout entier.

91. Ma délégation tient enfin à remercier le Conseil de sécurité d'avoir adopté à l'unanimité la résolution concernant l'admission des Iles Salomon. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les nouvelles contributions qu'apporteront les Iles Salomon à la cause de la paix et de la sécurité internationales et au développement socio-économique de l'humanité.

92. Le PRESIDENT (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de Fidji. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

93. M. SINGH (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous suis profondément reconnaissant ainsi qu'au Conseil de me permettre de faire une déclaration sur la demande d'admission des Iles Salomon qui vient d'être approuvée par le Conseil. Je fais ma déclaration tout d'abord en ma qualité de représentant de Fidji et ensuite en ma qualité de président du Groupe asiatique.

94. Les Iles Salomon sont un voisin très proche auquel nous sommes liés par la coutume, la culture, la tradition et

des relations qui remontent à plusieurs centaines d'années. Nous appartenons comme elles au Pacifique sud, région qui a été jusqu'à ce jour relativement pacifique.

95. Venant de Fidji, nous sommes conscients du fait que l'emplacement des pays insulaires en développement dans le Pacifique sud constitue un désavantage sérieux à l'égard du reste du monde, y compris de l'ensemble des pays en développement. Insulaires, nos pays, très loin de se suffire à eux-mêmes pour leurs besoins essentiels, sont également très éloignés de leurs partenaires commerciaux. Tout cela a de sérieuses incidences sur leur développement économique.

96. Pour les petits territoires du Pacifique, il est nécessaire de procéder à des groupements régionaux. A cet égard, nous avons été grandement aidés par nos voisins développés. Les Iles Salomon ont grandement contribué à nos organisations régionales, y compris la Commission du Pacifique sud, le Colloque du Pacifique sud et sa branche administrative, le Bureau du Pacifique sud pour la coopération économique, qui se consacrent tous au développement général de la région.

97. Dans notre partie du monde, le peuple et le Gouvernement des Iles Salomon ont la réputation d'être aimables, francs et loyaux. Bien que petits par leur nombre et leurs ressources, nous estimons que leur longue et riche tradition sera une source d'enrichissement pour nous tous lorsque ce pays fera partie de notre organisation.

98. Enfin, nous espérons qu'avec l'entrée des Iles Salomon l'Organisation mondiale sera davantage rapprochée de son but ultime qui est l'universalité. En cette importante occasion, nous voudrions également exprimer notre conviction que les autres territoires dépendants qui recherchent l'indépendance pourront aussi obtenir leur liberté, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à la Déclaration historique sur la décolonisation contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

99. Fidji s'associe pleinement à ceux qui ont appuyé l'admission des Iles Salomon à l'Organisation.

100. Le PRESIDENT (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

101. M. HANNAH (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, de m'avoir invité à participer à l'examen de la demande d'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Il est particulièrement approprié que cette demande soit examinée par le Conseil sous la présidence du représentant d'une autre nation de la région du Pacifique asiatique.

102. Je voudrais ajouter la voix de la Nouvelle-Zélande à celle des représentants qui ont déjà pris la parole pour se féliciter de la décision que le Conseil vient de prendre en vue de recommander à l'Assemblée générale d'admettre les

Iles Salomon à l'Organisation. En tant que voisins dans la région du Pacifique sud, la Nouvelle-Zélande et les Iles Salomon ont joui pendant de longues années de relations très amicales et chaleureuses, fondées sur de nombreux intérêts communs tant sur le plan bilatéral que sur le plan régional. Le progrès des Iles Salomon vers l'indépendance sous la direction du Royaume-Uni a été suivi avec une profonde satisfaction par mon gouvernement. La Nouvelle-Zélande s'est félicitée de la naissance des Iles Salomon en tant que nouvel Etat indépendant au sein de la communauté internationale le 7 juillet et a marqué cet événement en établissant immédiatement une mission diplomatique dans ce pays et en doublant sa part du programme d'assistance au développement affectée aux Iles Salomon. L'entrée des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies, qui suit celle de Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et, plus récemment, celle du nouvel Etat indépendant du Samoa-Occidental, enrichira les relations qui existent entre les Nations Unies et la grande région du Pacifique.

103. Mon gouvernement compte établir une coopération longue et fructueuse avec les représentants des Iles Salomon non seulement sur le plan bilatéral et dans le cadre de nos affaires régionales mais également dans le cadre des activités des Nations Unies. Nous espérons que l'Assemblée générale facilitera cette coopération en adoptant très prochainement la recommandation du Conseil de sécurité.

104. Le PRESIDENT (*interprétation du chinois*) : Puisqu'il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste, je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la CHINE.

105. Le 7 juillet 1978, les Iles Salomon ont proclamé leur indépendance. Le 24 juillet, elles ont demandé leur admission à l'Organisation des Nations Unies et ont déclaré leur acceptation des obligations contenues dans la Charte. La délégation chinoise estime que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, les Iles Salomon ont qualité pour être admises à l'Organisation. Nous appuyons pleinement leur demande et nous sommes en faveur de la recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale concernant leur admission.

106. Le peuple des Iles Salomon a traditionnellement mené des luttes courageuses. Au cours des siècles derniers, il a combattu sans relâche contre le colonialisme sous toutes ses formes. Depuis la seconde guerre mondiale, sa lutte pour l'indépendance nationale s'est intensifiée. L'indépendance des Iles Salomon est l'aboutissement de la longue lutte entreprise et menée avec constance par son peuple et constitue pour les nations opprimées et les peuples partout dans le monde une nouvelle victoire dans leur lutte pour la libération nationale. La victoire du peuple des Iles Salomon prouve une fois encore que les pays veulent l'indépendance, que les nations veulent la libération et que les peuples veulent la révolution, et c'est une tendance historique irrésistible de notre époque.

107. A l'heure actuelle, la rivalité entre les superpuissances pour l'hégémonie mondiale devient de plus en plus féroce et s'étend à toutes les régions du monde. La dernière superpuissance en date, notamment, fait de son mieux pour

s'infiltrer et s'étendre dans la région du Pacifique sud. Toutefois, ses actes se sont heurtés à la ferme opposition des peuples et des pays de cette région. Nous sommes heureux de constater qu'à l'occasion de l'indépendance du pays Son Excellence M. Peter Kauona Keninaraisoona Kenilorea, premier ministre des Iles Salomon, a déclaré solennellement que le peuple des Iles Salomon bâtirait son pays et enrichirait sa propre culture en ayant recours aux principes de la "coopération régionale" et de l'"autosuffisance". Nous pensons qu'après son indépendance le peuple des Iles Salomon renforcera son unité avec les autres pays et peuples de la région du Pacifique sud et fera un apport positif au maintien de la sécurité de cette région. Nous souhaitons sincèrement au peuple des Iles Salomon de nouveaux succès dans leur juste lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonisme, pour sauvegarder l'indépendance nationale et la souveraineté de l'Etat, développer son économie et sa culture et bâtir son propre pays.

108. A l'occasion de la proclamation de l'indépendance des Iles Salomon, Hua Kuo-feng, premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, a envoyé un télégramme à Son Excellence le premier ministre Kenilorea, exprimant ses chaleureuses félicitations et l'informant de la décision du Gouvernement chinois de reconnaître les Iles Salomon. La Chine et les Iles Salomon appartiennent toutes deux au tiers monde et les peuples de nos deux pays ont toujours sympathisé et se sont mutuellement aidés. Nous sommes convaincus que l'amitié entre nos deux pays et nos deux peuples se développera et se renforcera dans nos luttes communes à l'avenir. Nous sommes également convaincus que dès leur admission à l'Organisation des Nations Unies les Iles Salomon feront un apport positif à la réalisation des buts et principes de la Charte, de concert avec tous les autres Etats Membres qui luttent en faveur de la justice.

*La séance est levée à 12 h 20.*